

Les mardis du Groupe PLR...

Mesdames, Messieurs,

*Le Groupe PLR au Grand Conseil fait de la politique avec conviction, cœur et passion. Tous les mardis, les libéraux-radicaux livrent bataille dans l'arène du Palais de Rumine contre les projets étatisants, les nouvelles ponctions salariales, les idéologies d'obédience verte et le populisme ambiant...quelques éléments des séances **du mardi 09 et 17 septembre 2013** sont à relever :*

Loi sur l'énergie : Entrée en matière

En entrant en matière sur le projet de loi sur l'énergie, le Groupe PLR a salué l'excellent travail de la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. L'orientation de cette nouvelle loi insiste sur l'efficacité des bâtiments et montre la bonne direction en matière de consommation d'énergie et de promotion d'énergie renouvelable. Toutefois, le Groupe PLR regrette l'usage trop fréquent de l'utilisation du bâton plutôt que de la carotte et s'inquiète des règlements qui découleront de cette loi sur lesquels le parlement n'aura pas de contrôle...

Loi sur l'énergie : Une stratégie gagnante

Dans une première étape, le PLR proposait de retirer l'article 30a (suppression des chauffages électriques) en attendant que la Confédération ne légifère. Cependant, contrairement aux informations reçues en commission, il s'avère que la Confédération ne légifèrera pas. Le groupe PLR a donc souhaité amender l'article 30a et le nuancer estimant qu'il fallait légiférer en matière de chauffage électrique, mais en supprimant l'alinéa contesté par de nombreux propriétaires de chauffages électriques. Par sa tactique, le PLR a coupé l'herbe sous les pieds des ayatollahs écologistes qui pensaient supprimer totalement l'article 30a, laissant ainsi un vide juridique, afin de mieux revenir avec une initiative beaucoup plus restrictive. Les partis verts seront donc confrontés à un cadre légal vidé de son alinéa problématique...suite au 2^e débat

Loi sur l'énergie : Autonomie communale préservée

L'amendement Christelle Luisier relatif à l'article 16a al.2 a largement passé la rampe. Il vise à préciser l'interprétation de l'article et la portée des compétences du Conseil d'Etat conformément à l'esprit de cet EMPL. Le Conseil d'Etat a bien la compétence d'adopter des directives internes afin de coordonner les services de l'Etat, mais pas la latitude d'imposer de nouvelles directives aux Communes.

Loi sur l'énergie : Equité entre le gaz et le mazout

L'amendement du Député Jean-Luc Bezençon, relatif à l'article 30b, a échoué de justesse. Il demande de mettre à pied d'égalité le mazout et le gaz. En effet, l'article 30b stipule qu'un bâtiment peut être chauffé au gaz à hauteur de 80% (le reste provenant de l'énergie renouvelable), mais seulement à hauteur de 60% pour le mazout. De nombreuses régions ne pouvant pas disposer de conduites de gaz et les locatifs étant à majorité chauffés au mazout, il est donc erroné de favoriser le gaz au détriment du mazout.

Rénovation du site de Cery

Le Groupe PLR n'a pas soutenu l'amendement des verts libéraux, à hauteur de CHF 6 millions, pour un parking souterrain sur le site de Cery. En effet, le PLR a estimé qu'il s'agissait d'un montant à la louche sans plan financier ni étude qui, de surcroît, n'est pas inscrit dans le budget.

Objets parlementaires déposés :

- Motion :
 - Guy-Philippe Bolay : ([13 MOT 029](#)) - Crèches d'entreprise Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !

- *Interpellations*
 - Gérard Mojon ([13 INT 161](#)) : La concurrence économique s'active! Avons-nous les moyens d'y faire face ?

 - Interpellation Pierrette Roulet-Grin, ([13 INT 159](#)) : Arrêté sur le réseau de routes nationales et hausse de la vignette : quels bénéfices pour le canton de Vaud ?

A mardi prochain...

Nicolas Tripet

Secrétaire Général adjoint

n.tripet@plr-vd.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Secrétariat général

Place de la Riponne 1

1005 Lausanne

T + 41 (0)21 323 72 78

F + 41 (0)21 320 60 86

www.plr-vd.ch